



## CONVENTION DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

### CONDITIONS PARTICULIERES

Le présent contrat a pour objet la location de la salle municipale,

Entre

Monsieur Le Maire de la commune de Chaufour notre Dame, d'une part,

Et

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tel fixe :

Tel portable :

Courriel :

**Période de location :**

**Nature de la manifestation :**

**Nombre de personnes prévues :**

**Locaux loués :**

- Formule 1      *Supplément Salle verte*      *Supplément cuisine*  
 Formule 2      *Supplément Salle verte*      *Supplément cuisine*  
 Formule 3      *Supplément Salle verte*  
 Formule 4

**Loyer** (tarifs fixés par délibération du Conseil Municipal)

*Tarif journalier*

*Forfait week-end*

➡ Un acompte sera à verser au Trésor Public, équivalent à 20% du prix de la location. Ce versement viendra en déduction du loyer lors de l'émission du mandat de paiement par le Trésor Public.

➡ Caution : un chèque de caution de 1200€ libellé à l'ordre du Trésor Public est déposé en garantie des dommages éventuels.

➡ Un document d'assurance responsabilité civile est également déposé.

L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de la convention, s'engage à les respecter et à rendre les locaux en parfait état.

Chaufour notre Dame, le Bon pour accord,  Le locataire	Chaufour notre Dame, le  Le Maire,
---	--